

Compte-rendu de la réunion citoyenne du 3 mars 2018

Bernard nous explique qu'à sa demande il a été fait une étude sur l'éclairage public pour le village . Le projet c'est de remplacer certains poteaux en mauvais état et de mieux répartir l'éclairage pour plus d'efficacité, notamment à l'endroit où les enfants attendent le bus scolaire. Les lampes seront remplacées par des Led. Gérard précise qu'il faut éviter des Led de couleur bleue, dangereux pour les enfants. Ce projet ne concerne pas les hameaux (besoin d'horloge astronomique à part). Ce nouvel éclairage apportera selon estimation une économie d'environ 40 % et sera plus écologique.

Gérard demande si la suppression de la taxe d'habitation aura des conséquences pour le budget de Vaour et demande comment sera calculée la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation pour ceux qui la paient et qui seront partiellement exonérés en 2018. Nous avons décidé de remettre cette question à la prochaine réunion citoyenne, après en avoir parlé au conseil municipal du 15 mars lors duquel nous allons parler du budget 2018.

Gérard nous dit ne pas avoir reçu le communiqué sur la non-potabilité de l'eau ce qui nous amène à se poser des questions sur la transmission d'informations : site, Echos de Vaour, affichage en mairie, Mail et Gilles évoque la possibilité d'un crieur public. Leonore s'engage à demander à Marietta de mettre le communiqué qui dit que l'eau est de nouveau potable sur le site et de l'envoyer à toute la liste mail des habitants que Bernard a récoltée.

La question du projet éolien est posé : ce projet concerne le groupement forestier entre Marnaves et Milhars. Il paraîtrait que Marnaves aurait refusé ce projet et que Milhars aurait accepté. Nous n'avons pas d'autres informations pour le moment.

Gilles demande où en est le déploiement du compteur Linky et Bernard nous explique que suite à la délibération du conseil municipal qui demande à Enedis de ne pas installer ce compteur contre l'avis de l'habitant concerné, Enedis nous a envoyé une lettre de 19 pages pour nous expliquer que nous n'avons pas le droit de refuser et il nous met devant le tribunal administratif. Pascal a contacté une avocate.

Gilles nous fait part de son ahurissement devant le travail de l'épareuse dans le chemin du Rivatou : branches par terre et arbres massacrés. Bernard se renseigne pour savoir qui a fait ce travail.

Leonore se demande comment dans un village comme Vaour dont les habitants sont très actifs dans la vie du village, il n'y a pas plus de participation lors des réunions citoyennes et propose de faire les prochaines réunions sur la place si le temps le permet.